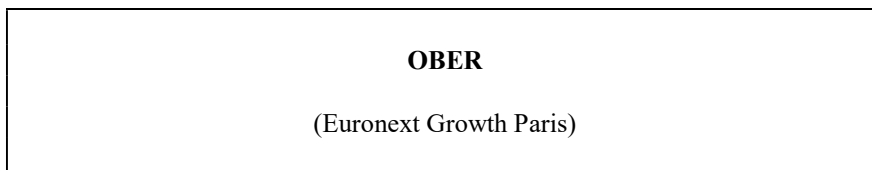


223C1647  
FR0010330613-OP016-AS11

17 octobre 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société



1. Le 17 octobre 2023, Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Ober Finances<sup>1</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société OBER, en application des dispositions de l'article 233-1 du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 12 juillet 2023 (cf. notamment D&I 223C1087 du 12 juillet 2023).

Il est rappelé<sup>2</sup> que le dépôt du projet d'offre publique fait suite à la signature d'un protocole d'investissement prévoyant notamment l'acquisition par Ober Finances des actions OBER détenues par Banque Populaire Développement par voie d'apports en nature, ainsi que la signature, le 11 juillet 2023, d'un pacte d'associés constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société OBER entre la société par actions simplifiée Ober Finances, la société Banque Populaire Développement<sup>3</sup>, la société Ober Participations<sup>4</sup>, M. Etienne Hamon de la Thébeaudière, la société Naxicap Rendement 2022<sup>5</sup>, la société Euro Capital<sup>6</sup>, l'Institut Lorrain de Participation et la société anonyme Eurefi.

Au résultat de la signature du pacte susvisé, les parties ont notamment déclaré agir de concert, franchissant de ce fait en hausse, le 11 juillet 2023, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société OBER, ce qui génère une situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique.

En application du protocole susvisé, (i) Banque Populaire Développement s'est engagée à apporter à Ober Finances, par voie d'apport en nature, 402 497 actions OBER (représentant 27,92% du capital de la société), sur la base d'un prix unitaire de 11,72 € (l'« apport »), (ii) Cap Entrepreneurs et Naxicap Partners se sont engagés, au choix de ces derniers, soit à (x) apporter à l'offre publique, soit à (y) apporter en nature à l'initiateur 37 725 actions OBER (soit 2,62% du capital de la société), sur la base d'un prix unitaire de 11,72 €. En outre, la société Euro Capital et l'Institut Lorrain de Participation ont décidé d'apporter, par voie d'apport en nature à l'initiateur 24 025 actions OBER (soit 1,67% du capital de cette société), sur la base d'un prix unitaire de 11,72 €. Ces apports sont intervenus les 2 et 16 octobre 2023, étant précisé que les 37 725 actions détenues par Cap Entrepreneurs et Naxicap Partners seront pour leur part apportées à l'offre publique.

<sup>1</sup> Détenue au jour du dépôt par (i) Ober Participations (à hauteur de 25,32% du capital), elle-même contrôlée par M. Etienne Hamon de la Thébeaudière, (ii) Banque Populaire Développement (à hauteur de 28,25% du capital), (iii) Naxicap Rendement 2022 (à hauteur de 29,43% du capital), (iv) Institut Lorrain de Participation (à hauteur de 9,78% du capital), (v) Euro Capital (à hauteur de 5,53% du capital), (vi) Eurefi (à hauteur de 1,68% du capital), et (vii) M. Etienne Hamon de la Thébeaudière (à hauteur de 0,01% du capital).

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 223C1122 du 18 juillet 2023 et D&I 223C1637 du 17 octobre 2023.

<sup>3</sup> Contrôlée par les Banques Populaires régionales.

<sup>4</sup> Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Etienne Hamon de la Thébeaudière.

<sup>5</sup> Détenue à 100% par la société Banque Populaire Développement.

<sup>6</sup> Contrôlée par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Au jour du dépôt du projet d'offre publique, les parties détiennent de concert 1 165 930 actions OBER représentant 2 272 818 droits de vote, soit 80,88% du capital et 89,12% des droits de vote de cette société<sup>7</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Ober Finances	1 165 905	80,87	2 272 768	89,12
Banque Populaire Développement	0	-	0	-
Ober Participations	0	-	0	-
Etienne Hamon de la Thébeaudière	25	ns	50	ns
Naxicap Rendement 2022	0	-	0	-
Euro Capital	0	-	0	-
Institut Lorrain de Participation	0	-	0	-
Eurefi	0	-	0	-
<b>Total concert</b>	<b>1 165 930</b>	<b>80,88</b>	<b>2 272 818</b>	<b>89,12</b>

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, **au prix unitaire de 11,72€** la totalité des actions OBER existantes non détenues par les membres du concert<sup>8</sup>, soit 275 710 actions représentant 277 471 droits de vote, soit 19,13% du capital et 10,88% des droits de vote de cette société.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions OBER non présentées à l'offre, au prix de **11,72€** par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société OBER, contenant notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de la société OBER, sera déposé ultérieurement (conformément à l'article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur envisage, à compter du dépôt de l'offre et jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions OBER, dans la limite de 30% des titres visés par l'offre, soit 82 713 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres OBER sont applicables.

\_\_\_\_\_

<sup>7</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 441 615 actions représentant 2 550 239 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>8</sup> Il est précisé que parmi les membres du concert, Monsieur Etienne de la Thébeaudière a fait part de son intention d'apporter ses 25 actions OBER à l'offre publique, de sorte que ces dernières sont visées par l'offre.